

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 15 FÉVRIER 2016

À une séance ordinaire tenue le 15 février 2016 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Caroline Vinet Diane Dufour-Flynn Julie Gratton Rosa Borreggine
Monsieur le conseiller	Normand Leroux Luc Leblanc

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Jean-François Gauthier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 039-02-2016
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté en retirant les points :

- 6.15- Avance de fonds – Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur
- 10.4- 2, avenue Saint-Jacques : « La petite cachottière » Enseigne sur poteaux, plans 2016-013
- 1- Adoption de l'ordre du jour**
- 2- Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 et de la séance extraordinaire du 8 février 2016**
- 4- Règlements**
 - 4.1- Consultation publique concernant le projet de règlement 222-AP-01-2016 amendant le règlement de zonage :

L'objectif est d'abroger et de remplacer la dernière phrase du sous-paragraphe b du paragraphe 2 de l'article 130 par ce qui suit :

« Aux fins de l'application du présent article, une haie, un arbre ou une rangée d'arbres, une clôture amovible ou un talus ne constituent pas une clôture. Est considérée comme amovible toute clôture dont une ou des composantes peuvent être enlevées, déplacées ou démontées.»

- 4.2- Adoption – Second projet de règlement 222-AP-01-2016 modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de préciser les dispositions sur les clôtures
- 4.3- Adoption – Règlement concernant le projet de règlement 222-A0-10-2015 amendant le règlement de zonage no.222-2008 afin de retirer de la liste des classes d'usages autorisées, la catégorie C.6.g, comme autorisée dans la zone CP335 (usage à caractère érotique)
- 4.4- Adoption du règlement 416-A-01-2016 concernant la prévention des incendies sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur
- 4.5- Avis de motion modifiant l'article 92 du règlement 258-2009 et ses amendements sur l'administration des règlements d'urbanisme et abrogeant le règlement numéro 402-A-2015
- 4.6- Avis de motion modifiant l'article 12, l'article 38 et les annexes D et R du règlement SQ-03-2012 sur la circulation et le stationnement et ses amendements concernant le stationnement de nuit prohibé pendant la période des Fêtes, la circulation sur certains chemins publics pour les motos électriques, une interdiction de stationner sur la rue de l'Église et de limiter la période de l'année ou des cases de stationnement sont réservées aux motos sur la rue Filion
- 4.7- Avis de motion concernant le règlement 225-2008 sur les PIIA et ses amendements afin d'assujettir la zone CP403 (secteur de la rue Aubry)
- 4.8- Projet de règlement modifiant le règlement 225-2008 sur les PIIA et ses amendements afin d'assujettir la zone CP403 (secteur de la rue Aubry)
- 4.9- Avis de motion concernant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone CP403 (PIIA du secteur de la rue Aubry)
- 4.10- Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone CP403 (PIIA du secteur de la rue Aubry)

- 4.11- Avis de motion concernant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de permettre l'affichage lors d'activités sportives
- 4.12- Projet de règlement modifiant le règlement de zonage 222-2008 et ses amendements afin de permettre l'affichage lors d'activités sportives
- 4.13- Avis de motion concernant le règlement SQ-04-2012 afin d'ajouter une interdiction de chasser sur les terrains publics
- 4.14- Avis de motion concernant le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal afin de modifier l'article 3 et de préciser la différence entre congrès, colloques et formations
- 4.15- Avis de motion concernant le règlement 412-2014 relatif au contrôle des animaux afin de modifier l'article 23 concernant les amendes

5- Soumissions

6- Administration et finances

- 6.1- Liste des comptes à payer et chèques à émettre
- 6.2- Subvention – Festival des arts de Saint-Sauveur – Édition 2016
- 6.3- Subvention – Musée du ski des Laurentides – Année 2016
- 6.4- Subvention – Maison des jeunes Saint-Sauveur/Piedmont – Année 2016
- 6.5- Subvention – Tricentris – Centre de tri – Année 2016
- 6.6- Don – Slalom du Maire de Saint-Sauveur
- 6.7- Don – Exposition-encan – L'Échelon des Pays-d'en-Haut
- 6.8- Don – 67^e Courses annuelles de ski pour enfants – La Légion Royale Canadienne – Filiale 171
- 6.9- Subvention – Cercle des fermières de Saint-Sauveur
- 6.10- Avance de fonds – Régie d'assainissement des eaux de Piedmont et Saint-Sauveur
- 6.11- Autorisation de dépenses des membres du Conseil
- 6.12- Autorisation de signature – Renouvellement de l'Entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certains infractions criminelles devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle

6.13- Autorisation de signature – Permission de voirie annuelle – Interventions d’urgence sur les réseaux d’égouts et d’aqueduc – Emprise provinciale

6.14- Autorisation de signature – Mandat à l’Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière – Année 2016

~~6.15- Avance de fonds – Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur~~

7- Sécurité publique

7.1- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 31 janvier 2016

8- Travaux publics et génie

8.1- Travaux d’aqueduc – Avenue de l’Église – Décompte progressif #4 – Construction TRB inc.

9- Environnement

10- Urbanisme (10.1 à 10.8 : *Attendu les recommandations du comité consultatif d’urbanisme lors de sa rencontre du 1^{er} février 2016*)

10.1- 24, rue Léonard : « M. Galataud » Remise et rénovation, plans 2016-010

10.2- 359, rue Principale : « S. Clément et Y. Boyer » Rénovation, plans 2016-011

10.3- 110, avenue de l’Église : « Armoires Saint-Sauveur » Enseigne sur poteaux, plans 2016-012

~~10.4- 2, avenue Saint Jacques : « La petite cachottière » Enseigne sur poteaux, plans 2016-013~~

10.5- 249, rue Principale : « Bagel et bœuf » Enseigne en projection, plans 2016-014

10.6- 200, rue Principale, local 16 : « H&R Block » Enseigne suspendue et lettrage sur auvent, plans 2016-015

10.7- 239, rue Principale : « Souvlaki 7 » Enseigne suspendue, plans 2016-017

10.8- 21, avenue de l’Église : « Confections desserts » Enseigne communautaire, plans 2016-018

10.9- Demande de dérogation mineure - 218, rue Principale (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)

10.10- Demande de dérogation mineure - 150, chemin de la Pinède (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)

10.11- Demande de dérogation mineure - 10, rue Viviane (Période de questions sur la dérogation mineure seulement)

- 10.12- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 janvier 2016
- 11- Vie communautaire**
 - 11.1- Paiement de facture – Réseau Biblio des Laurentides – Année 2016
- 12- Ressources humaines**
 - 12.1- Dépôt – Liste d’engagement du personnel
 - 12.2- Embauche – Secrétaire – Service de la vie communautaire
 - 12.3- Embauche – Coordonnateurs – Camps de jour – Été 2016 – Service de la vie communautaire
- 13- Correspondance**
- 14- Points nouveaux**
- 15- Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 16- Levée de l’assemblée**

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l’article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition de l’assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 040-02-2016 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA** **SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2016 ET DE LA SÉANCE** **EXTRAORDINAIRE DU 8 FÉVRIER 2016**

ATTENDU QU’une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 ainsi que de la séance extraordinaire du 8 février 2016 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l’article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 janvier 2016 ainsi que de la séance extraordinaire du 8 février 2016 soient approuvés tel que déposé.

CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT **NUMÉRO 222-AP-01-2016** **AMENDEMENT AU RÈGLEMENT** **DE ZONAGE 222-2008**

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 222-AP-01-2016 intitulé « Projet de règlement

modifiant le règlement de zonage numéro 222-2008 de la Ville de Saint-Sauveur et ses amendements».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire demande à M. Jean Beaulieu, directeur général d'expliquer le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 041-01-2016
ADOPTION AMENDEMENT 222-A0-10-2015
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 janvier 2016;

ATTENDU QU'une séance de consultation publique s'est tenue le 15 février 2016;

ATTENDU QUE le Conseil municipal considère pertinent de modifier ce règlement afin de préciser qu'une clôture amovible ne peut constituer une enceinte pour une piscine;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le second projet de règlement numéro 222-AP-01-2016 modifiant le règlement 222-2008 et ses amendements pour préciser qu'une clôture amovible ne peut constituer une enceinte pour une piscine, soit adopté.

RÉSOLUTION 042-02-2016
ADOPTION AMENDEMENT 222-A0-10-2015
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 19 octobre 2015;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation le 21 décembre 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;
QUE le règlement numéro 222-AO-10-2015 amendant le règlement 222-2008 et ses amendements pour retirer notamment l'usage c6g dans la zone CP 335, soit adopté.

RÉSOLUTION 043-02-2016
ADOPTION RÈGLEMENT 416-A-01-2016
PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur a adopté un règlement concernant la prévention des incendies sur le territoire de la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU QUE le conseil juge à propos d'apporter une modification à ce règlement particulièrement de l'indexation annuelle de la tarification prévue au règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance ordinaire du 18 janvier 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE le règlement numéro 416-A-01-2016 modifiant le règlement numéro 416 concernant la prévention des incendies, soit adopté.

AVIS DE MOTION 044-02-2016
RÈGLEMENT 258-2009 ET SES AMENDEMENTS
ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 258-L-02-2016 modifiant le règlement 258-2009 et ses amendements et abrogeant le règlement 402-A-2015 sur l'administration des règlements d'urbanisme.

AVIS DE MOTION 045-02-2016
RÈGLEMENT SQ-03-2012
CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-03-R-2016 modifiant l'article 12, l'article 38 et les annexes D et R du règlement SQ-03-2012 sur la circulation et le stationnement et ses amendements concernant le stationnement de nuit prohibé pendant la période des Fêtes, la circulation sur certains chemins publics pour les motos électriques, une interdiction de stationner sur la rue de l'Église et de limiter la période de l'année où des cases de stationnement sont réservées aux motos sur la rue Filion.

AVIS DE MOTION 046-02-2016
NUMÉRO 225-2008 ET SES AMENDEMENTS
RÈGLEMENT SUR LES PIIA

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement 225-I-02-2016 sur les PIIA afin d'assujettir la zone CP403

RÉSOLUTION 047-02-2016
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 225-I-02-2016
AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PIIA 225-2008

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de PIIA no 225-2008;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2016;

ATTENDU QUE le Conseil souhaite assujettir la zone CP 403 au règlement sur les PIIA;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le projet de règlement numéro 225-I-02-2016 amendant le règlement sur les PIIA 225-2008 afin d'assujettir la zone CP 403, soit adopté.

AVIS DE MOTION 048-02-2016
NUMÉRO 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
RÈGLEMENT DE ZONAGE

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement 222-AQ-02-2016 sur zonage afin d'indiquer à la grille des usages et des normes que la zone CP403 est assujettie au PIIA

RÉSOLUTION 049-02-2016
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AQ-02-2016
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU l'avis de motion et le projet de règlement modifiant le règlement 225-2008 sur les PIIA et qu'il est nécessaire de modifier la grille des usages et des normes de la zone CP 403;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2016;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le projet de règlement numéro 222-AQ-01-2016 amendant le règlement de zonage 222-2008 afin d'indiquer à la grille des usages et des normes que la zone CP403 est assujettie au PIIA, soit adopté.

AVIS DE MOTION 050-02-2016
NUMÉRO 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
RÈGLEMENT DE ZONAGE

Madame la conseillère Julie Gratton donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement 222-AR-02-2016 sur zonage afin de permettre l'affichage lors d'activités sportives

RÉSOLUTION 051-02-2016
ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 222-AR-02-2016
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 20 octobre 2008, le règlement de zonage no 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre l'affichage lors d'activités sportives conditionnellement à l'approbation de la direction générale, de la direction du Service de l'urbanisme ou de la direction du Service de la vie communautaire;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 15 février 2016;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE le projet de règlement numéro 222-AR-01-2016 amendant le règlement de zonage 222-2008 afin de permettre l'affichage lors d'activités sportives, soit adopté.

AVIS DE MOTION 052-02-2016
NUMÉRO SQ-04-2012 ET SES AMENDEMENTS
NUISANCES

Madame la conseillère Caroline Vinet donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement SQ-04-C-2016 afin d'ajouter une interdiction de chasser sur les terrains publics.

AVIS DE MOTION 053-02-2016
NUMÉRO 422-2015
REMBOURSEMENT DE DIVERSES DÉPENSES
MEMBRES DU CONSEIL

Madame la conseillère Rosa Borreggine donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement 422-A-02-2016 afin de modifier l'article 3 et de préciser la différence entre congrès, colloques et formations

AVIS DE MOTION 054-02-2016
NUMÉRO 412-2014
CONTRÔLE DES ANIMAUX

Madame la conseillère Julie Gratton donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement 412-A-02-2016 afin de modifier l'article 23 concernant les amendes

RÉSOLUTION 055-02-2016
APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 11 février 2016;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE la liste des chèques émis (nos 41957 à 42234) pour la période du 14 janvier 2016 au 10 février 2016 au montant de 1 262 402.37\$ est acceptée.

RÉSOLUTION 056-02-2016
SUBVENTION - FESTIVAL DES ARTS DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU la demande d'aide financière du Festival des Arts de Saint-Sauveur pour leur édition 2016;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QU'une somme de 40 000 \$ est accordée au Festival des Arts de Saint-Sauveur dans le cadre de leurs activités de la saison 2016. Cette somme sera versée en deux versements, soit le 1er mars et le 4 mai 2016.

RÉSOLUTION 057-02-2016
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
MUSÉE DU SKI DES LAURENTIDES

ATTENDU la demande d'aide financière du Musée du ski des Laurentides;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur remette au Musée du ski des Laurentides une subvention de l'ordre de 25 000 \$ pour assister cet organisme dans ses opérations quotidiennes.

RÉSOLUTION 058-02-2016
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
MAISON DES JEUNES SAINT-SAUVEUR/PIEDMONT

ATTENDU la demande d'aide financière de la Maison des jeunes Saint-Sauveur/Piedmont pour l'année 2016;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QU'une aide financière au montant de 16 500 \$ pour l'année 2016 est accordée à la Maison des Jeunes de Saint-Sauveur/Piedmont. La subvention sera payable sur une base mensuelle rétroactivement au 1^{er} janvier 2016.

RÉSOLUTION 059-02-2016
SUBVENTION 2016 À TRICENTRIS CENTRE DE TRI

ATTENDU QUE Tricentris, centre de tri, a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des déchets et de promouvoir la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE Tricentris, centre de tri, gère des établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables pour le bénéfice de municipalités membres;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur peut consentir des subventions pour maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur peut aussi confier à ces organismes l'organisation et la gestion d'activités relatives aux buts qu'ils poursuivent;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur remette à Tricentris, centre de tri, la somme de 25 159,13 \$ taxes incluses à titre de subvention 2016 et de compensation selon la clause 1.4.2 de l'entente entre la Ville et Tricentris.

RÉSOLUTION 060-02-2016
SLALOM DU MAIRE
DON

ATTENDU la tenue de la première édition du Slalom du maire qui aura lieu le 20 mars prochain au Mont Habitant;

ATTENDU QUE cet événement viendra en aide cette année au Garde-Manger des Pays-d'en-Haut pour souligner leur 20 ans d'existence;

ATTENDU QUE le maire de Saint-Sauveur, M. Jacques Gariépy, sera le maire à l'honneur cette année;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur verse un montant de deux cents dollars (200\$) au Slalom du maire afin de contribuer à amasser le plus d'argent possible pour les plus démunis de la région.

RÉSOLUTION 061-02-2016
EXPOSITION-ENCAN
L'ÉCHELON DES PAYS-D'EN-HAUT
DON

ATTENDU la tenue de l'exposition-encan « Ma différence en couleurs » organisé par l'Échelon des Pays-d'en-Haut et qui se tiendra du 4 au 18 février 2016;

ATTENDU QUE cet organisme vient en aide aux adultes qui vivent des problèmes de santé mentale et qui résident dans la MRC des Pays-d'en-Haut;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur verse un montant de trois cents dollars (300\$) à l'Échelon des Pays-d'en-Haut afin de contribuer à leur mission et leurs activités.

RÉSOLUTION 062-02-2016
COURSES ANNUELLES DE SKI POUR ENFANTS
DE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE
DON

ATTENDU la demande de subvention déposée par la Légion Royale Canadienne dans le cadre des 67^e courses annuelles de ski pour enfants qui se tiendront le 4 mars 2016;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QU'une aide financière au montant de trois cents dollars (300\$) soit remise à la Légion Royale Canadienne à titre de subvention pour l'organisation de la 67^e courses annuelles de ski pour enfants.

RÉSOLUTION 063-02-2016
CERCLE DES FERMÈRES DE SAINT-SAUVEUR
DON

ATTENDU la demande d'aide financière déposée par le Cercle des fermières de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QU'une aide financière au montant de trois cents dollars (300\$) soit remise à Cercle des fermières de Saint-Sauveur afin de les aider dans les cadre de leur mission et de leurs activités

RÉSOLUTION 064-02-2016
AVANCE DE FONDS – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USÉES DE PIEDMONT SAINT-SAUVEUR

ATTENDU la facture transmise par la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont Saint-Sauveur le 26 janvier 2016;

ATTENDU le rapport au conseil du trésorier en date du 5 février 2016;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimentement résolu;

QUE la première avance de fonds, pour l'année 2016, soit remise à la Régie d'assainissement des eaux usées de Piedmont, Saint-Sauveur:

- Contribution du territoire de l'ancien Village de Saint-Sauveur-des-Monts : 111 314,82 \$
- Contribution du territoire de l'ancienne Paroisse de Saint-Sauveur : 60 175,19 \$

QUE le trésorier soit autorisé à transmettre un chèque au montant de 171 490.01\$ à titre d'avance.

RÉSOLUTION 065-02-2016
AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du Conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimentement résolu;

D'autoriser les dépenses des membres du Conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

ACTIVITÉS	DATE ET LIEU	COÛT/ PERSONNE	NOMBRE DE MEMBRES	TOTAL
Formation Gestion financière municipale - FQM	12 mars 2016, Saint-Sauveur	373.67\$	1	373.67\$
Formation Communication avec les médias - FQM	14 mai 2016, Saint-Sauveur	373.67\$	1	373.67\$
Soirée cocktail dinatoire de la Maison de la famille des Pays-d'en-Haut	11 mars 2016 Sainte-Adèle	35\$	8	280\$
Souper bénéfique annuel de Montseigneur Pierre Morissette	15 mars 2016, Sainte-Thérèse	150\$ +déplacement	1	150\$+ déplacement

RÉSOLUTION 066-02-2016
AUTORISATION DE SIGNATURE
ENTENTE RELATIVE À LA PROPRIÉTÉ DES AMENDES
DÉCOULANT DE LA POURSUITE DE CERTAINES INFRACTIONS
CRIMINELLES DEVANT LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA
VILLE DE SAINTE-ADELE

ATTENDU QUE le ministre, le DPCP et la Ville ont convenu de tenir un projet pilote d'une durée de deux ans par lequel la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle et la Sûreté du Québec ont accepté de collaborer pour traiter certaines infractions criminelles sommaires et que ce projet a fait l'objet d'une entente formelle entre les parties susmentionnées approuvée par le décret 487-2014 du 3 juin 2014 ;

ATTENDU QUE ce projet pilote s'est avéré concluant pour les parties à l'entente ;

ATTENDU QUE l'article 7.2 de l'entente prescrit qu'à son échéance, les parties pourront renouveler celle-ci aux mêmes conditions ou pour tout autre terme dont elles pourraient convenir ;

ATTENDU QUE l'entente en cours prendra fin le 29 juin 2016 et que les parties souhaitent renouveler celle-ci pour un terme de dix ans ;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

DE renouveler l'entente entre le ministre, le DPCP et la Ville pour le traitement de certaines infractions sommaire à la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle ;

D'autoriser le maire à signer l'« Addendum à l'entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle »

RÉSOLUTION 067-02-2016
AUTORISATION DE SIGNATURE - PERMISSION DE VOIRIE
ANNUELLE - INTERVENTIONS D'URGENCE SUR LES RÉSEAUX
D'ÉGOUTS ET D'AQUEDUC SITUÉS DANS L'EMPRISE DES
ROUTES DE JURIDICTION PROVINCIALE

ATTENDU QU'à différents moments des travaux mineurs doivent être exécutés par la Ville de Saint-Sauveur dans l'emprise des routes de juridiction provinciale;

ATTENDU QUE toute intervention sur le réseau de juridiction provinciale doit faire l'objet d'une permission de voirie du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur est responsable des travaux dont elle est maître-d'œuvre;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur demande au ministère des Transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2016;

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie est autorisé à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000\$;

La Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie;

La Ville de Saint-Sauveur s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

RÉSOLUTION 068-02-2016
MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2016;

ATTENDU que l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*:

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Ville de Saint-Sauveur désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *le chlorure en solution liquide* dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur confie, à l'UMQ, le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (*chlorure en solution liquide*) nécessaires aux activités de la Ville de Saint-Sauveur pour l'année 2016;

QUE la Ville de Saint-Sauveur confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Saint-Sauveur accepte que le produit livré sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Sauveur s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Saint-Sauveur reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QUE la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

RÉSOLUTION 069-02-2016
STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

ATTENDU qu'au courant du mois de janvier 2016, il y a eu 26 interventions dont, entre autre, 8 entraïdes, 1 inondation, 1 feu/fumée de cuisson, 1 feu de bâtiment, 1 feux installations électriques HQ, 1 senteur de fumée apparente, 3 présences ou alarme monoxyde, 4 systèmes d'alarme en opération, 3 alarmes annulées, 1 intervention matières dangereuses;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de janvier 2016.

RÉSOLUTION 070-02-2016
PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #4
REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC – CHEMIN DE L'ÉGLISE

ATTENDU la résolution 518-08-2015, suite à une demande de soumissions publiques, autorisant des travaux de réfection de l'aqueduc sur le chemin de l'Église à Constructions TRB Inc. pour un montant de 683 861,35 \$;

ATTENDU le rapport au conseil en date du 11 février 2016 du directeur adjoint du Service des travaux publics et génie;

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles au règlement d'emprunt 424-2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE le trésorier soit autorisé à payer à Constructions TRB Inc. la somme de 32 638.21\$, taxes incluses, selon le décompte progressif numéro 4.

RÉSOLUTION 071-02-2016
24, RUE LÉONARD : « M. GALATAUD »
REMISE ET RÉNOVATION, PLANS 2016-010

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2016-0011 présentée le 12 janvier 2016 pour la propriété du 24, rue Léonard;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} février 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-010, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 24, rue Léonard.

RÉSOLUTION 072-02-2016
359, RUE PRINCIPALE : « S. CLÉMENT ET Y. BOYER »
RÉNOVATION, PLANS 2016-011

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0918 présentée le 24 novembre 2015 pour la propriété du 359, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} février 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-011, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 359, rue Principale.

RÉSOLUTION 073-02-2016
110, AVENUE DE L'ÉGLISE : « ARMOIRES SAINT-SAUVEUR »
ENSEIGNE SUR POTEAUX, PLANS 2016-012

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0922 présentée le 20 novembre 2015 pour la propriété du 110, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} février 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-012, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 110, avenue de l'Église.

RÉSOLUTION 074-02-2016
249, RUE PRINCIPALE : « BAGEL ET BŒUF »
ENSEIGNE EN PROJECTION, PLANS 2016-014

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat

d'autorisation 2015-0945 présentée le 10 décembre 2015 pour la propriété du 249, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} février 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-014, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 249, rue Principale.

RÉSOLUTION 075-02-2016
200, RUE PRINCIPALE, LOCAL 16 : « H&R BLOCK »
ENSEIGNE SUSPENDUE ET LETTRAGE SUR AUVENT, PLANS 2016-015

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0008 présentée le 7 janvier 2016 pour la propriété du 200, rue Principale, local 16;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} février 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-015, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 200, rue Principale, local 16.

RÉSOLUTION 076-02-2016
239, RUE PRINCIPALE : « SOUVLAKI 7 »
ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2016-017

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0957 présentée le 15 décembre 2015 pour la propriété du 239, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} février 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-017, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 239, rue Principale.

RÉSOLUTION 077-02-2016
21, AVENUE DE L'ÉGLISE : « CONFECTIONS DESSERTS »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2016-018

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2016-0027 présentée le 25 janvier 2016 pour la propriété du 21, avenue de l'Église;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 1^{er} février 2016, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal approuve les plans 2016-018, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 21, avenue de l'Église.

RÉSOLUTION 078-02-2016
DÉROGATION MINEURE
218, RUE PRINCIPALE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 janvier 2016;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 281.2° du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre l'installation d'une troisième enseigne à plat telle que présentée sur le plan 2016-009 reçu à la Ville le 16 décembre 2015, à la condition que cette enseigne soit retirée advenant le dépôt d'une demande pour tout autre type d'affichage sur l'élévation arrière.

RÉSOLUTION 079-02-2016
DÉROGATION MINEURE
150, CHEMIN DE LA PINÈDE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 janvier 2016;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 126.4° du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre la construction d'un garage détaché du bâtiment principal à la condition que les deux portes soient d'une même hauteur de 2,8 m au lieu de 2,5 m.

RÉSOLUTION 080-01-2016
DÉROGATION MINEURE 10, RUE VIVIANE

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 6 janvier 2016;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE le conseil municipal accorde une dérogation mineure à l'article 282 du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre l'ajout du logo et du service offert sur l'enseigne.

RÉSOLUTION 081-02-2016
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU qu'au courant du mois de janvier 2016, il y a eu 27 permis d'émis pour un total de 266 000\$, comparativement à 11 permis et 64 000\$ pour janvier 2015.

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de janvier 2016.

RÉSOLUTION 082-02-2016
PAIEMENT DE FACTURE
RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES

ATTENDU la facture du Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. pour le soutien professionnel et informatique;

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 18 janvier 2016;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE le trésorier soit autorisé à payer la facture du Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides inc. au montant de 35 311,01 \$ incluant les taxes, pour le soutien professionnel et informatique pour l'année 2016.

RÉSOLUTION 083-02-2016
LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL
DÉPÔT

ATTENDU la délégation au directeur général le pouvoir d'engager tout employé surnuméraire, occasionnel, temporaire et étudiant;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

D'accepter l'engagement du personnel désigné sur la liste ci-dessous :

LISTE D'ENGAGEMENT DU PERSONNEL

Nom	Statut	Poste	Date d'entrée en service
Mathieu Lavoie	Saisonnier	Horticulteur	21 janvier 2016
Jean Lagacé Boisvert	Contractuel	Mécanicien	8 février 2016

RÉSOLUTION 084-02-2016
ENGAGEMENT DE SECRÉTAIRE
SERVICE DE LA VIE COMMUNAUTAIRE
POUR COMBLER UN POSTE VACANT

ATTENDU la démission d'une secrétaire au Service de la vie communautaire au mois de décembre 2015;

ATTENDU le rapport du Directeur des ressources humaines en date 27 janvier 2016 suite à un affichage à l'externe;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE la candidature de Madame Martine Charron soit retenue à titre de secrétaire au Service de la vie communautaire, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur.

Que la date de son entrée en fonction soit fixée après discussions avec Madame Charron.

RÉSOLUTION 085-02-2016
EMBAUCHE DES COORDONNATEURS
POUR CAMP DE JOUR ÉTÉ 2015

ATTENDU le rapport au conseil de la directrice du service de la vie communautaire en date du 2 février 2016;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE la directrice du Service de la vie communautaire, soit autorisée à procéder à l'embauche de Jessica Chabot à titre de coordonnatrice et Raphaël Désy à titre de coordonnateur pour le camp de jour. La présente résolution demeure conditionnelle à l'obtention d'un rapport des antécédents judiciaires pour chacune des personnes.

Que la date de leur entrée en fonction soit fixée selon les besoins.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de question est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 086-02-2016 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier

Jacques Gariépy
Maire